

219C0944  
FR0000054652-FS0552-EX02

11 juin 2019

**Déclaration de franchissement de seuils (article 233-7 du code de commerce)**

**Information consécutive à un examen des conséquences d'une mise en concert  
(article 234-10 du règlement général)**

**ALES GROUPE**  
(Alternext)

1. Par courrier reçu le 7 juin 2019, la société à responsabilité limitée de droit marocain Co-Capital<sup>1</sup> (96 zone industrielle Tassila, Agadir, Maroc) a déclaré avoir franchi en hausse, le 3 juin 2019, de concert avec le groupe familial Alès, les seuils de 50% du capital et des droits de vote de la société ALES GROUPE et détenir de concert 11 665 873 actions ALES GROUPE représentant 22 614 596 droits de vote, soit 80,33% du capital et 88,46% des droits de vote de cette société<sup>2</sup>, répartis comme suit :

	<b>Actions</b>	<b>% capital</b>	<b>Droits de vote</b>	<b>% droits de vote</b>
Avila SAS <sup>3</sup>	11 409 444	78,57	22 301 738	87,23
Famille Alès (hors Avila)	256 429	1,77	312 858	1,22
<b>Total famille Alès</b>	<b>11 665 873</b>	<b>80,33</b>	<b>22 614 596</b>	<b>88,46</b>
Co-Capital	0	-	0	-
<b>Total concert</b>	<b>11 665 873</b>	<b>80,33</b>	<b>22 614 596</b>	<b>88,46</b>

Ce franchissement de seuils résulte de la mise en concert de la société Co-Capital avec le groupe familial Alès à l'occasion (i) de la souscription, par cette société, à une augmentation de capital de la société Avila SAS ayant conféré à la société Co-Capital 40% du capital de la société Avila SAS et (ii) de la conclusion, entre la société Co-Capital et le groupe familial Alès, d'un pacte d'actionnaires constitutif d'une action de concert entre eux vis-à-vis des sociétés Avila SAS et ALES GROUPE<sup>4</sup>.

2. Le franchissement de concert en hausse, par la société Co-Capital, des seuils de 50% du capital et des droits de vote de la société ALES GROUPE a fait l'objet d'une décision de non-lieu à l'obligation de dépôt d'un projet d'offre publique visant les actions de la société ALES GROUPE reproduite dans D&I 219C0791 mise en ligne le 15 mai 2019.

<sup>1</sup> Société holding de droit marocain détenue à parité par MM. Ali Chraïbi et Hamid Ouahbi.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 14 522 104 actions représentant 25 565 763 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

<sup>3</sup> Contrôlée à hauteur de 60% par la famille Alès, le solde étant détenu par la société Co-Capital.

<sup>4</sup> Cf. communiqués diffusés par la société les 29 avril et 3 juin 2019.